



Rapport de la commission ad hoc sur le préavis n° 03/2026

Relatif à une demande de crédit de CHF 700'000.00 pour finaliser le bouclage du réseau d'eau potable par le chemin du Roti

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Mmes Hélène Laurent, Valérie Hüsler (rapporteuse) et MM. Michael Corthay (président), François Morand, Jean-Luc Rochat et Romain Roussel, s'est réunie les 1^{er} et 8 juin 2026.

Nous remercions M. Charly Viquerat, municipal, qui nous a fourni des informations complémentaires et a répondu à nos questions lors de ces séances.

Travaux prévus

Ce préavis concerne des travaux d'extension et de bouclage du réseau d'eau potable / défense incendie, ainsi que l'aménagement d'un chemin piétonnier, en lien avec la construction, dès cet automne, de deux immeubles au chemin du Roti (parcelle n° 169). Un tronçon complémentaire de collecteur d'eaux claires sera également réalisé sur le chemin du Roti.

Par ailleurs, le remplacement de la conduite d'eau potable / défense incendie sur une partie du chemin de la Vaux et du chemin de la Brotte est compris dans ce préavis. Cette conduite date de 1982 et il est nécessaire de la remplacer en raison de son très mauvais état.

Le principe d'un cheminement piétonnier entre le chemin de la Vaux et le chemin du Roti figure dans le plan de quartier « L'Oche » et « La Combe ». L'inscription d'une servitude de passage public « piéton » est prévue.

Coûts des travaux

Concernant l'appareillage, les coûts des travaux indiqués dans le préavis sont basés sur des soumissions rentrées. Selon les étapes, ces travaux seront réalisés par l'une ou l'autre des deux entreprises concessionnaires de la commune (Ackermann et Exotech).

Les travaux compris sont la pose des nouvelles conduites d'eau potable sous le chemin du Roti et sous le futur cheminement piétonnier, ainsi que le remplacement de la conduite existante le long du chemin de la Vaux et sous le chemin de la Brotte.

En ce qui concerne les travaux de génie civil, quatre soumissions (sur 5) sont rentrées et les coûts calculés sont basés sur celle qui est globalement la moins chère (sur l'ensemble des travaux), pour les travaux suivants : génie civil nécessaire au prolongement du collecteur d'eaux claires dans le chemin du Roti, ainsi qu'à la pose de toutes les conduites d'eau potable prévues, à l'exception du tronçon B-E.

Certains travaux seront réalisés en cours ou en fin du chantier de construction des immeubles, si possible en collaboration avec les entreprises sur place. Il s'agit des ouvrages suivants :

- travaux de génie civil pour la pose de la conduite d'eau potable sur le tronçon B-E,
- réalisation du chemin piéton, y compris gestion de l'eau de ruissellement.

Les coûts de construction des ces travaux sont calculés selon une estimation basée sur les prix courants actuels et avec une marge de sécurité.

Étapes des travaux

1. A partir des mois d'août-septembre 2026, pose de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires dans le chemin du Roti.
2. Fin de l'automne 2026 ou printemps 2027, remplacement de la conduite d'eau potable au niveau des chemins de la Vaux et de la Brotte, pour autant que les travaux soient compatibles avec les accès du chantier de la parcelle n° 169 durant la phase de travaux de gros œuvre. A définir avec les promoteurs.
3. Probablement courant 2027, en coordination avec le chantier de la parcelle susmentionnée, pose de la conduite d'eau sur le bouclage nord-sud (tronçon B-E) et du collecteur d'eaux claires qui dépendra des besoins du chantier.
4. Réalisation du cheminement piétonnier en principe lors des aménagements extérieurs du chantier.

Pour compléter et adapter les équipements suite aux nouvelles constructions et à l'augmentation du trafic dans le quartier, les aménagements de surface du chemin du Roti et le carrefour avec la route de Lavigny feront l'objet d'un futur préavis.

Conclusions

Convaincue du bien-fondé d'entreprendre ces travaux, la commission ad hoc, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de bouclage et de maintenance du réseau d'eau potable dans le secteur du chemin du Roti ;
2. d'allouer le crédit de CHF 700'000.-- pour financer ces travaux ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment .

Etoy, le 10 juin 2026

Pour la commission ad hoc

Le Président :

Michael Corthay

La Rapporteuse :

Valérie Hüsler